

VALLÉE DE L'OISE, PONTOISE



- Un site d'implantation urbain fortement caractérisé par la charpente naturelle
- Un développement urbain marqué par la ville initiale et la ville nouvelle
- Des articulations paysagères à structurer aux contacts des espaces naturels
- Une trame paysagère intéressante à compléter au sein des tissus urbains

La ville de Pontoise apparaît comme nettement associée à son site de vallée dont elle retire une certaine monumentalité et des paysages urbains de grande qualité. Le long de la vallée de l'Oise et de la Viosne, une agglomération s'est désormais développée, offrant des relations privilégiées avec son site d'implantation ou au contraire, des situations de ruptures et de discontinuités urbaines. Ainsi, vers le Vexin, l'agglomération s'appuie sur le réseau naturel des vallées pour organiser une lisibilité de ses limites alors que les développements de la rive gauche ont largement investi le plateau de Pierrelaye sans pouvoir aussi nettement s'ancrer à la charpente naturelle. L'histoire de Pontoise, ville stratégique générant un paysage urbain puissant et la présence des peintres impressionnistes autour de Pissarro, notamment à Osny, imprègnent le regard sur les sites d'une profondeur culturelle indéniable. Elle impose aux développements urbains impulsés par l'appartenance à la ville nouvelle de Cergy, une prise en compte de structures paysagères patrimoniales.



Limites et voisinage

Il s'agit d'une unité justifiée d'une part, sur le plan géographique, par la vallée de l'Oise qui en constitue l'armature et le relief de référence et, d'autre part, sur le plan urbain, par les développements qui, au-delà de la vallée, ont prolongé l'urbanisation des villages initiaux sur les plateaux. Les limites en sont donc soit naturelles (vallon du fond des Aunes, fond Saint-Antoine, Seine, qui justifient les limites dans le linéaire de l'Oise...), soit résultent de la position de la limite urbaine sur le plateau. Il est rappelé que, du fait de la forme singulière de la boucle de l'Oise, Cergy justifie une unité de paysage particulière.

La vallée de l'Oise-Pontoise est une unité de paysage complexe. Ainsi, en multipliant les types de limites avec les unités de paysage voisines, elle multiplie en même temps les enjeux de franges et de zones de contact avec les agglomérations voisines. L'unité de paysage dessine globalement deux types de limites avec les unités alentours :

- des limites « franches » s'appuyant sur la charpente naturelle soulignée par les formes urbaines. Ces dernières marquent clairement un seuil infranchissable (vallée de l'Oise, vallée de la Seine, bord de Cergy).
- des limites « floues », mobiles, quand la ville a fait abstraction de son site et de sa charpente naturelle et quand elle va chercher plus loin d'autres sites pour s'étendre. Ce thème du franchissement se décline sur différents éléments de la charpente naturelle (plateau, plaine, vallée) et constitue un enjeu majeur d'aménagement de l'agglomération de Pontoise.

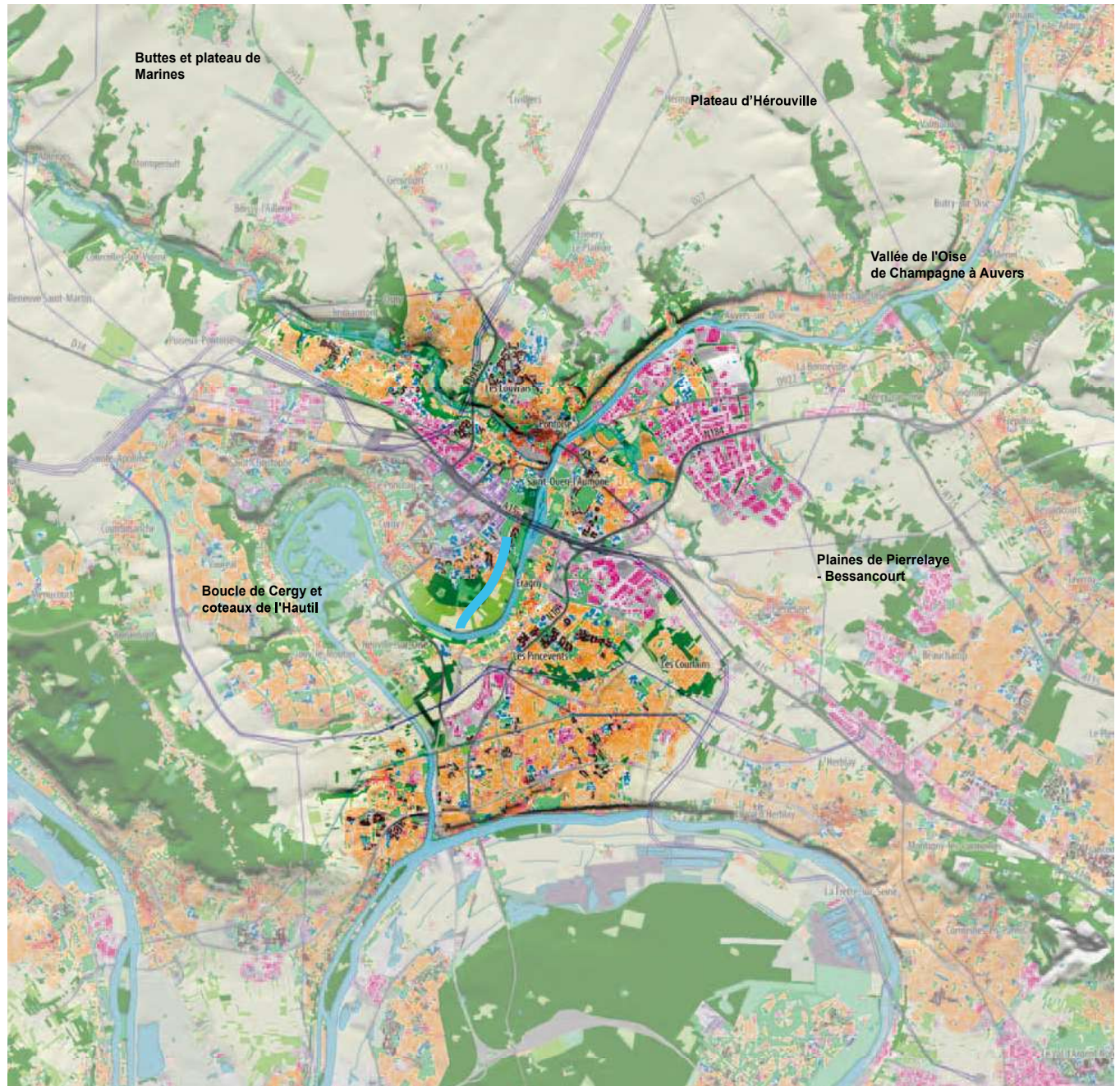
Limites franches urbaines

La limite avec Cergy est assez nette puisqu'elle est marquée à la fois par l'A 15 et par les lignes haute tension qui entaillent profondément la ville nouvelle. La zone de contact de Cergy et Pontoise est matérialisée par des lignes haute tension et par le flux des véhicules sur l'A 15. Leurs limites peuvent être qualifiées de « partagées ».

Le contraste entre Saint-Ouen-l'Aumône et Auvers-sur-Oise (commune du Parc naturel régional du Vexin français) est saisissant. La ville est sortie de son site et a franchi ses limites physiques initialement marquées par la RN 184. Une nappe immense de zones d'activité de surface, équivalente à la boucle intérieure de Cergy, s'étend loin dans la plaine de Pierrelaye sans proposer d'articulation avec elle.

Les limites franches au contact de la charpente naturelle

Les rebords de la vallée de l'Oise, au contact du plateau d'Hérouville marquent encore une limite naturelle et nette du territoire urbanisé. Le front urbain de Conflans-Sainte-Honorine (située dans le département des Yvelines mais qui, du fait d'une évidente continuité urbaine avec Eragny, appartient à cette unité de paysage) prend nettement fin sur les bords de Seine, limite naturelle magistrale.



Limites mobiles

La ville de Pontoise est installée à la confluence de l'Oise et de la Viosne. Elle s'étend largement dans la vallée de la Viosne qu'elle remonte vers l'ouest dans une continuité bâtie jusqu'à Osny. Le château de Grouchy, installé dans la vallée telle une porte sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, marque la transition avec le paysage « rural » du Vexin. En dépit de franges urbaines clairement dessinées, ce paysage est en mouvement, en évolution rapide et il est aujourd'hui impossible d'en apprécier les limites en suspens.

■ Sur le versant nord de la vallée de la Viosne, les bords sont constitués d'arrières de villes qui dépassent sur le plateau de Marines et sur le plateau d'Hérouville et réduisent les écarts avec la ville d'Ennery. Cette dernière marque la limite avec le PNR du Vexin français. La ville a déjà franchi le ru de la vallée Guyon qui marque la limite entre les deux unités de plateau.

■ Les arrières de Saint-Ouen-l'Aumône et d'Eragny
Les espaces agricoles, les friches et délaissés des plaines de Pierrelaye et l'importance des infrastructures qui les encerment, soumettent ces arrières de villes à une pression foncière très forte (industrie, commerce, promotion immobilière). Elle se traduit par une expansion constante de l'agglomération de Pontoise et une mouvance des limites paysagères des arrières de villes. Ces bords, qui se présentent pourtant d'une manière franche au contact des plaines de Pierrelaye paraissent incertaines puisque qu'aucune sorte d'articulation avec le paysage n'est formulée et aménagée.

Charpente naturelle

La ville de Pontoise est installée sur l'éperon rocheux à la confluence de l'Oise et de la Viosne mais s'est largement dilatée au-delà de son site sur les plateaux et les plaines qui la bordent. L'unité de paysage s'étend au sud au-delà des limites administratives du département du Val-d'Oise et va chercher le coteau de la Seine à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines.

Un site originel, la vallée de l'Oise et de la Viosne

L'agglomération de Pontoise n'est plus réduite à un ensemble de villes isolées installées au bord de sa vallée. Ayant désormais franchi les limites de son site naturel, elle a l'opportunité de devenir un grand centre urbain « multi-sites », par des accroches spécifiques aux différents éléments de charpente dont elle bénéficie.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle (voir carte de l'État major, à droite), Pontoise se concentre sur l'éperon rocheux qui marque la confluence de l'Oise et de la Viosne, sur l'axe de la chaussée Jules César, ce qui organise une magistrale mise en scène de la ville et de son site. Cergy, village-rue, est quant à lui campé à l'intérieur de sa boucle. Tous les villages (Eragny, Saint-Ouen-l'Aumône) installés sur les coteaux entretiennent des rapports privilégiés avec leur site, ne débordant pas de l'enveloppe de la vallée.

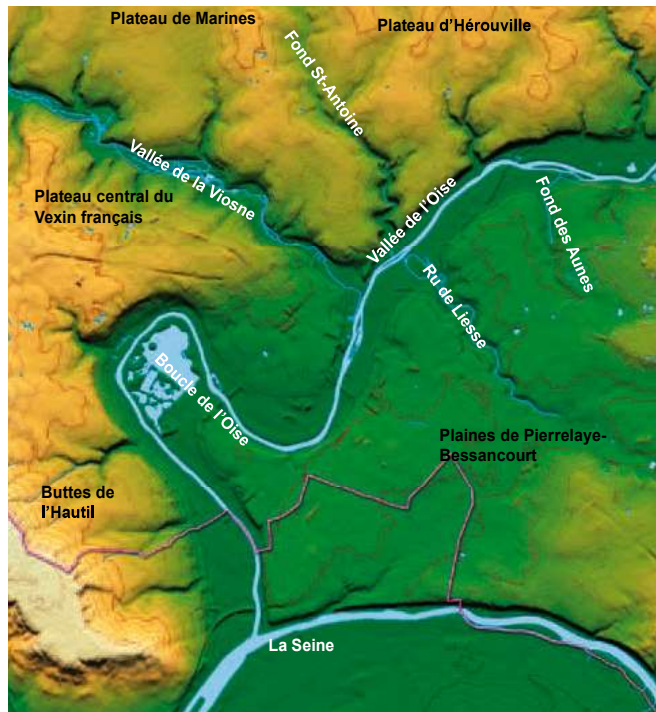
L'arrivée du réseau ferré puis des premières routes va progressivement faire sortir Pontoise de son site. Puis, dans les années 1970, le projet de ville nouvelle, va induire une transformation radicale avec une urbanisation de zoning (village ancien conservé tel quel, extensions pavillonnaires, zones d'activité, quartiers



La vallée de la Viosne et les bords des plateaux nervurés de Grisy-les-Plâtres et d'Hérouville
Les fronts urbains « non fixés », une caractéristique des territoires en mutation qui rend difficile l'appréhension d'une cohérence territoriale.



Le bord de la plaine de Pierrelaye



Carte des conditions géomorphologiques de la vallée de l'Oise à Cergy-Pontoise.
Les unités géomorphologiques sont multiples à la confluence de l'Oise et de la Viosne. Elles offrent à l'agglomération de Pontoise l'opportunité de s'accrocher de manières spécifiques à la charpente naturelle, qu'elle soit vallée, plaine ou plateau.



Carte de l'Etat major, 1870



Carte IGN, scan 25, 2007

de logements collectifs, zones commerciales) qui va bouleverser totalement la logique initiale d'implantation de la ville en lien avec son site. Cet urbanisme associé à la mise en place d'un réseau d'infrastructures morcelle les continuités urbaines et leurs articulations à la charpente naturelle. L'agglomération pâtit aujourd'hui de cette dynamique d'extension et se trouve en incohérence avec la charpente naturelle. La plaine de Pierrelaye, vaste poche non urbanisée, est largement occupée par des cultures maraîchères.



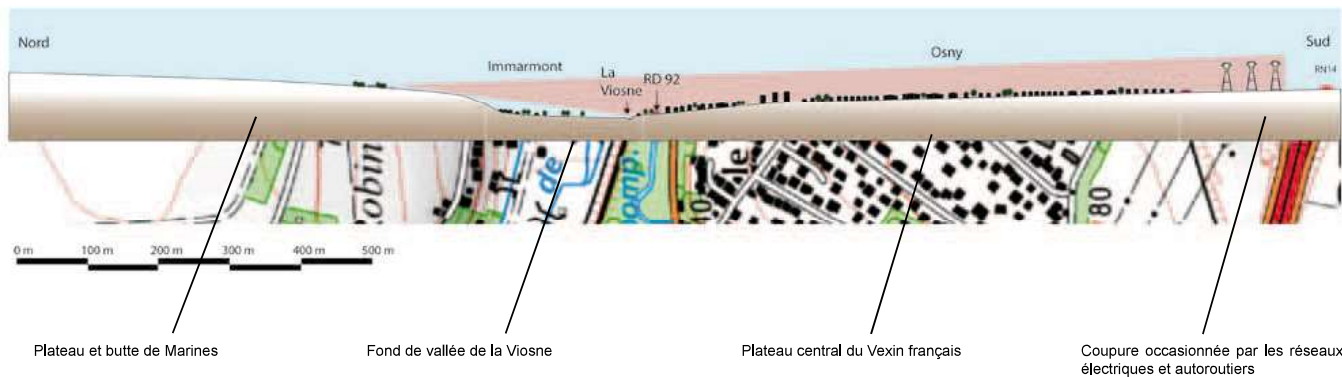
Structures et motifs

La vallée de la Viosne, les coteaux habités d'Osny

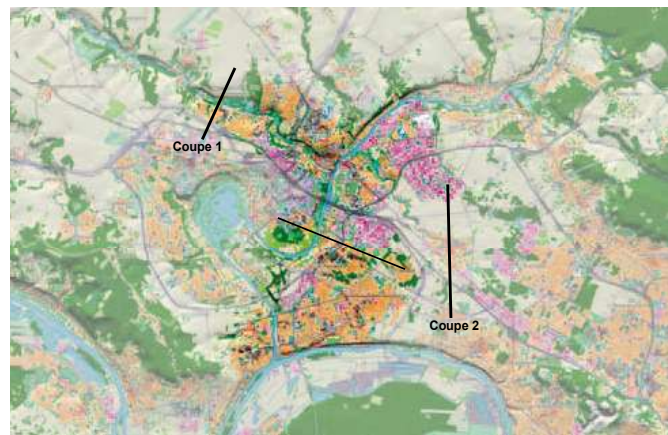
Le bord de l'agglomération de Pontoise se révèle être un véritable paysage urbain en relation avec la structure paysagère de la vallée. Les grands immeubles blancs des logements collectifs se détachent clairement sur le fond sombre de la végétation de la vallée. En arrière plan, en haut du coteau ou déjà sur le plateau, les lignes haute tension découpent l'horizon.

Les rivières de la Viosne et de la Coulevre ont suscité des implantations nombreuses de châteaux (Grouchy, Busagny, Marcouville...) et surtout de très nombreux moulins (Coulevre, Bunon, Gilet, Pas d'âne, Saint-Denis, Busagny...), lesquels représentent des motifs pittoresques.

Le parc de Grouchy offre au public la possibilité de profiter d'un site exceptionnel, articulé au paysage. Mais la rivière elle-même, ainsi que son « univers » sont aujourd'hui plus difficiles à appréhender. La présence des infrastructures dans le fond de vallée, et tout particulièrement les voies de chemin de fer à l'approche de l'embouchure, les accès privatisés ou inexistants, ne favorisent pas sa perception.



Coupe 1 : Bord du plateau et butte de Marines



Parc du château d'Osny
Mise en scène de la rivière et du fond de vallée, dans une séquence dégagée mettant en valeur le plan d'eau.



Parc du château
Mise en scène du coteau par les terrasses, donnant sur les pentes boisées.



Vallée de la Viosne, vue depuis la partie campagnarde du plateau
Une vallée urbanisée où ressortent fortement les masses blanches des immeubles collectifs



Bords de ville sur le fond Saint-Antoine.
Les arrières urbanisés n'instaurent aucune articulation lisible avec le vallon, pourtant structurant dans le territoire.



Les motifs de la vallée de l'Oise

- Les coteaux habités où chaque habitation profite pleinement de sa position naturelle de belvédère sur la vallée.
- Les îles, toutes en longueur au centre de la rivière et qui organisent deux espaces perçus de part et d'autre d'un « écran naturel ».
- Les dispositifs de la navigation, les écluses, les quais, qui rappellent que l'Oise est une voie de communication de grande importance.



Maraîchage urbain à Cergy-Pontoise dans la plaine alluviale de l'Oise, perçu depuis les coteaux d'Eragny



- Les coteaux abrupts d'Eragny sont structurés par une voie de berge, accueillant le chemin de halage, et une voie en haut du coteau, le long de laquelle s'est développée l'urbanisation. Peu de liaisons entre le haut et le bas du relief dans ce cas. C'est l'inverse pour, entièrement structurée par l'artère historique de la chaussée Jules César, aujourd'hui RD 14, et doublée par l'A 15 dont le viaduc marque le paysage de vallée au-dessus de l'écluse.



Pontoise



- La vaste zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône présente les fonds de parcelle à la rivière, sans articulation.
- Le maraîchage en milieu urbain, sur les bords de l'Oise, où de grandes parcelles cultivées, le plus souvent sous les serres et tunnels de culture, mettent en scène l'agriculture de proximité, avec pour horizon les grandes tours de la ville nouvelle, formant ainsi un véritable paysage urbain.



Motif des coteaux habités et paysages urbains remarquables à Pontoise en lien avec la charpente naturelle, condition d'existence d'un paysage.



Les plaines de Pierrelaye, un site en attente

Les limites sont extrêmement floues dans la plaine de Pierrelaye. La zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône semble avancer inéluctablement dans la plaine où le foncier reste disponible. Néanmoins, aucune formulation urbaine claire n'est proposée, l'urbanisation au coup par coup gagne progressivement du terrain. Ces terres ont pourtant des atouts en termes de perspectives et d'accroche aux différents éléments de la charpente naturelle et gagnerait à être mieux associées aux limites urbanisées qui les environnent.

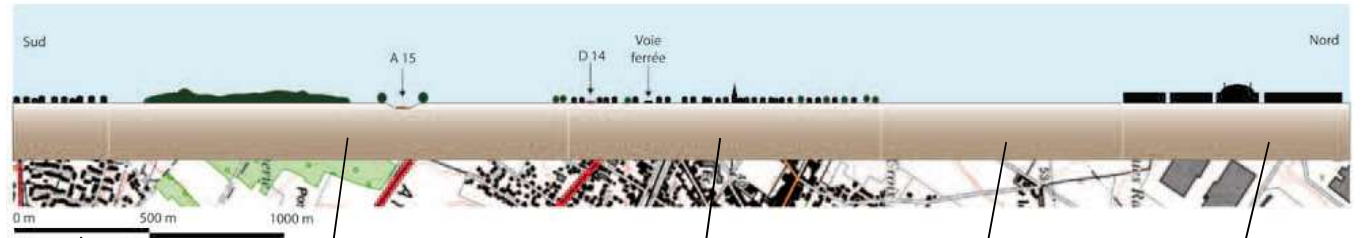


Paysages perçus depuis la RN 184, au sud de l'agglomération. Cet axe routier, limite physique de la nappe urbaine de Pontoise avec la plaine de Pierrelaye, a aujourd'hui été franchi par les zones d'activités d'Eragny et de Saint-Ouen-l'Aumône. Il n'offre aucune possibilité de jouissance des paysages urbains qui l'environnent, prouvant par la même occasion les ambiances de délaissés qui animent ces arrières de villes.

Ambiance produite par l'intense présence des infrastructures



La RN 184, une vision limitée sur elle-même. La route suscite des ambiances « routières ». Les rares passerelles piétonnes qui l'enjambent assurent la continuité de la trame de circulations douces.



Herblay, zone d'habitat « les Chênes »

Plaine cultivée de Pierrelaye

Pierrelaye

Plaine cultivée de Pierrelaye

Zone industrielle « les Béthune »

Coupe 2 : Bord de la plaine de Pierrelaye



Des quartiers spécialisés
Les vastes zones d'activité (Vert Galant, Béthunes, Bellevue) cloisonnent le territoire autant que les infrastructures auxquelles elles s'adossent souvent. Zones pavillonnaires et habitat collectif se succèdent en arrière de la voie ferrée. Les villages initiaux, dans leur site de coteaux, noyés dans une échelle qui les dépasse, semblent restés intacts. Ce ne sont pas eux qui ont évolué en villes mais ils sont maintenant inclus dans une grande ville morcelée dont ils forment certains morceaux.



Franges urbaines : le front donnant sur les plaines de Pierrelaye



Ambiance produite par l'intense présence des infrastructures

Conditions de perception

La vallée de l'Oise, une mise en scène du paysage urbain

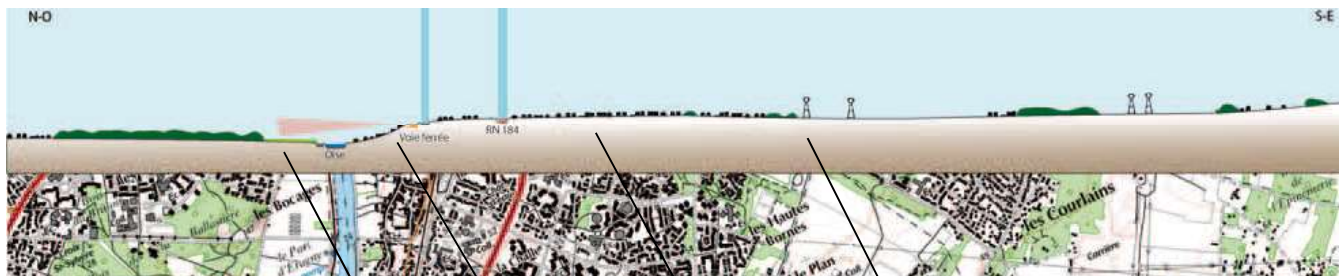
Les conditions de perception sont idéales le long de la vallée de l'Oise. De nombreuses percées visuelles associées à une implantation urbaine de coteau permettent de comprendre la structure du paysage urbain. Le chemin de halage à Eragny, les quais de l'Oise à Pontoise, offrent des points de vue qui valorisent le plan d'eau, fédérant la perception de la vallée habitée. Sur les coteaux, il est plus difficile de trouver dans l'espace public des positions de belvédère pourtant permises par le relief et dont les maisons bourgeoises des années 1900 ont su tirer parti.

Le réseau complexe des infrastructures de transport

L'enchevêtrement complexe du réseau d'infrastructures passe à l'extérieur des villes et ne favorise pas de bonnes conditions de perception du paysage depuis les routes très nombreuses. A la chaussée Jules César, aujourd'hui RD 14, s'ajoutent l'autoroute A 15, la RN 184 et bientôt le prolongement de l'A 104, les voies de chemin de fer situées sur le même axe ainsi que les carrefours très consommateurs d'espaces et difficilement franchissables, pour former un des plus importants nœud d'infrastructures du département. Encaissées le plus souvent, les voies ne permettent pas de profiter du paysage urbain de l'agglomération de Cergy. Passant par les arrières de villes, les routes alternent des séquences de zones d'activités et de franges urbaines non qualifiées ou camouflées par les talus végétalisés.

Des franges urbaines à articuler au paysage

La problématique des franges urbaines sans articulation avec la charpente naturelle (plateau/plaine) concerne l'ensemble de l'unité de paysage. Les conditions de perception qui lui sont liées posent de véritables enjeux de paysage autour d'une des questions sensibles de l'aménagement du territoire : celle des « limites » de la ville qui s'étend dans une logique radio-concentrique vers les espaces agricoles. Il est possible de distinguer les modalités d'articulation de l'unité de paysage de l'agglomération de Pontoise suivant les différents éléments de charpente naturelle rencontrés afin de comprendre les enjeux de perception et d'aménagement des paysages qui lui sont liés.



Plaine maraîchère Coteaux habités d'Osny Quartier «Les Rayes» Bord des plaines de Pierrelaye

Coupe 3. Des rebords d'Oise aux plaines de Pierrelaye

La ville, initialement installée sur son coteau en bord d'Oise, est largement sortie de son site en reculant sur le plateau avec lequel elle forme un autre paysage. Les relations paysagères entre la vallée et le plateau sont très faibles et d'autant plus atténuées par les occultations successives des infrastructures.



Notion de « trame verte »
Jardin-parcours à Eragny, horizons boisés à mettre en réseau.



Position de la coupe 3



Vue sur le vallons du ru de Liesse depuis les quartiers nouveaux très « constitués » du Champs Gaillard.
La relation au ruisseau pourrait davantage être mise en valeur par une gestion appropriée de la végétation sur son bord.



Ambiance routière incertaine en entrée de ville à Pontoise, peu avant le quartier de Liesse.



Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Traiter les relations des développements urbains à la charpente naturelle

Valoriser les bords d'Oise

La position de Pontoise sur son éperon rocheux, à la confluence avec la Viosne et celle du village traditionnel d'Eragny sur son coteau, sont remarquables. Ces implantations sont une chance pour le paysage et les opportunités de les qualifier à la mesure de ce site superbe.

Le projet de reconquête des berges à Pontoise est à ce jour en cours de réalisation. L'enjeu se situe à présent au niveau de sa mise en relation avec les espaces de projets qui l'environnent.

En amont, en marge de la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône, la confluence avec le ru de Liesse est l'opportunité d'une accroche au réseau de paysage identifié dans les plaines de Pierrelaye Bessancourt.

Rive gauche, à Eragny, au pied des coteaux habités, l'enjeu réside dans la poursuite de la qualification des bords d'Oise vers une ambiance davantage jardinée et résolument moins urbaine : séparation claire dans les usages (routiers, piétons...), ouvertures sur le coteau, son front de taille et ses glacis boisés, gestion des berges aveugles.

Face à Eragny, en rive droite, la magnifique langue de cultures maraîchères qui annonce le virage de la boucle de l'Oise à Cergy, constitue un paysage agricole de valeur patrimoniale en bord rivière, sous l'horizon bâti du quartier de la préfecture de Cergy. Il est à préserver absolument et à mettre davantage en lien avec le Bois de la Ballastière (à vocation de sport/loisir). L'idée d'une promenade en lisière, à proximité des zones de maraîchage et exposée au sud-est est à envisager.

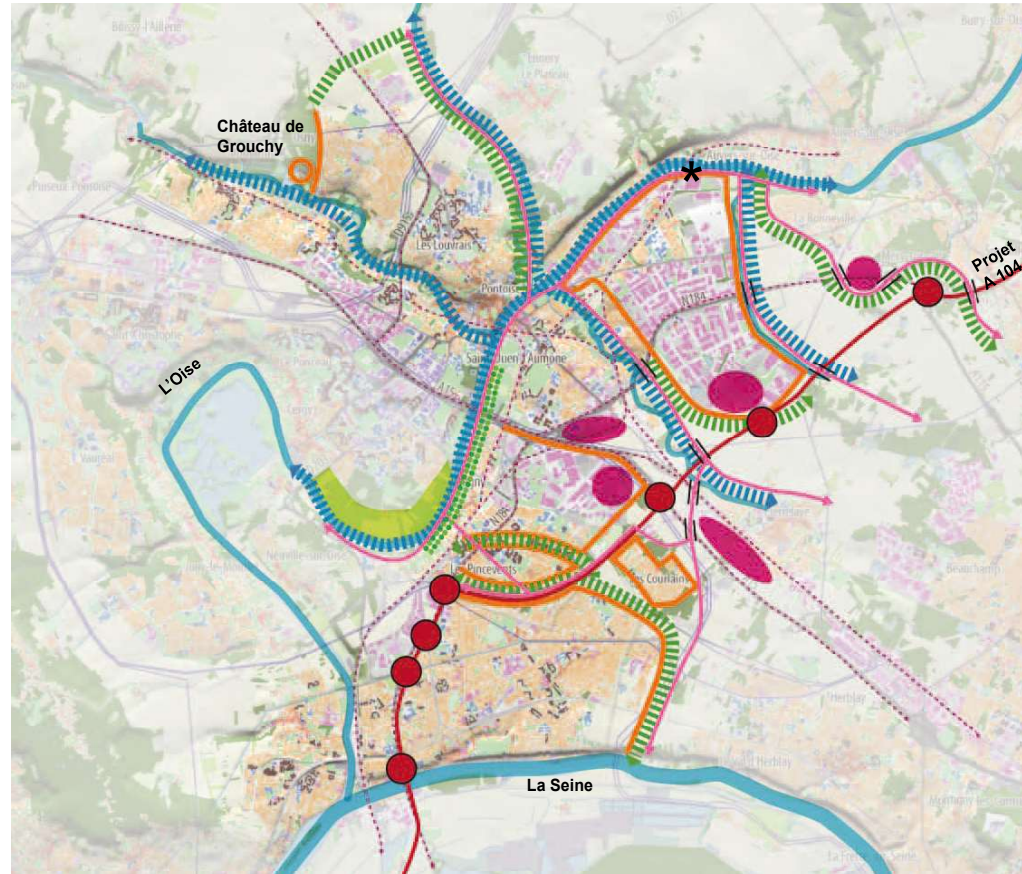
Révéler la qualité paysagère des coteaux d'Eragny

Le relief en pente douce en face de Pontoise devient plus abrupt à l'approche de la boucle de Cergy où s'est implantée la ville d'Eragny. L'enjeu est celui de l'articulation de la ville à son coteau en y associant l'affirmation des ambiances et la révélation de certains caractères :

- côté jardins, un soin particulier au traitement des limites parcellaires et la question des friches qui s'y intercalent et en rendent l'aspect hétérogène
- le maintien / renforcement de continuités paysagères entre l'espace les berges et les « hauts d'Eragny », occasion de promenades dans les jardins dans le cadre de l'élaboration d'une trame d'espaces verts.
- permettre davantage de points de vue depuis les rebords du coteau vers la vallée de l'Oise, son versant cultivé et la silhouette des bâtiments formant l'horizon de Cergy qui le surplombe.

Valoriser les franges de ville sur les plateaux

L'extension de l'agglomération de Saint-Ouen-l'Aumône sur les plaines de Pierrelaye-Bessancourt engendre aujourd'hui une frange urbaine qui tourne le dos à son paysage. Elle constitue une limite en évolution puisqu'elle est le lieu d'enjeux majeurs de développement urbains (grandes infrastructures de transport, voie ferrée, densité urbaines). Le potentiel paysager des plaines est à valoriser par un traitement des limites urbaines. Le projet de territoire des plaines de Pierrelaye-Bessancourt tient compte de la nécessité d'articuler les espaces



Carte de synthèse des enjeux de paysage

Valoriser les continuités paysagères

- Occultations paysagères des infrastructures
- Continuités de circulations douces à conforter/créer
- Continuité paysagère et environnementale autour du motif de l'eau (trame bleue)
- Continuité paysagère et environnementale (trame verte) Ambiances jardinées à valoriser
- Franges Urbaines sur les plateaux à intégrer

Intégrer les projets de développement

- Pôle de développement en projet
- A 104 / échangeur routier
- Projet de port fluvial à associer à la valorisation des berges en face d'Auvers-sur-Oise



Enjeux de développement.
Le quartier de Liesse à la densité assumée



Terrain de sport et horizon boisé à Eragny
Enjeux de continuités paysagères. Le projet de trame verte consiste en la mise en réseau des espaces verts urbains et en l'association des usages de loisirs de promenades...

publics urbains et ce patrimoine de champs urbains. L'enjeu réside dans l'inscription des bords urbains dans la maille paysagère de liaisons douces énoncée au projet. La couronne aujourd'hui boisée qui constitue le bord d'Eragny sur la plaine a potentiellement la capacité d'accueillir un support de promenades et de jouer un rôle de zone tampon entre les secteurs habités centraux et la zone d'activité.

De la même manière, à Saint-Ouen-l'Aumône, la continuité de paysage portée par le vallon du ru de Liesse multiplie les enjeux de contact (projet d'infrastructure, projet urbain du triangle de Liesse), de qualification de l'interface (traitement paysager du réseau de circulation douce), et de franchissements (RD 14 et A 15 existantes, A 104 en projet).

Au nord de l'unité de paysage, hormis l'agglomération d'Osny, les plateaux du Vexin ne supportent pas la même pression de projets urbains et d'infrastructures, mais les enjeux identifiés n'en sont pas moins forts. Ils concernent principalement les relations des franges urbaines à la charpente naturelle, ainsi que la relation au PNR du Vexin français :

- l'arrière urbain n'est pas fixé sur le vallon du fond de Saint-Antoine qui a la capacité d'inscrire une limite nette de l'agglomération de Pontoise avec le plateau cultivé d'Hérouville.
- le château de Grouchy qui a pris position sur les coteaux d'Osny, marque en rive gauche de la Viosne une limite franche à respecter, avec l'ambiance rurale de la vallée en amont, située dans le parc naturel.

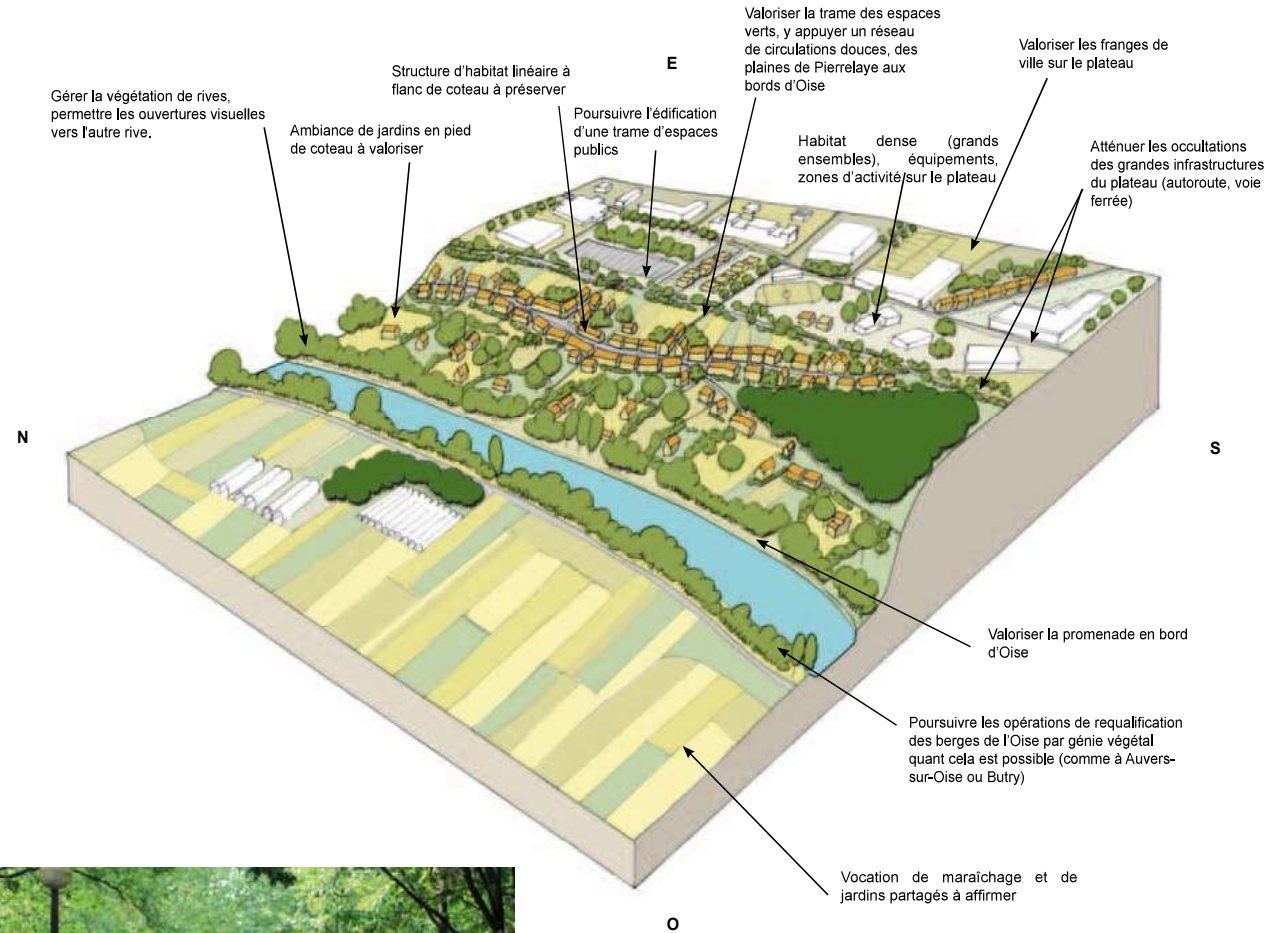
Poursuivre l'édification d'une trame d'espaces publics

Pontoise est exemplaire sur ce point et montre combien la relation de l'espace public à sa charpente naturelle est valorisante pour les paysages, ce que montrent les réalisations du palais de Justice, l'oppidum, les quais...

Eragny a le potentiel de suivre son exemple, à l'occasion par exemple de la réalisation de l'A 104 en tranchée qui dégagerait de belles possibilités de coulées vertes et, au delà, de venir se greffer au réseau de paysage énoncé dans les plaines de Pierrelaye-Bessancourt. Elle devra néanmoins faire face aux occultations successives des routes et voies ferrées qui ont tendance à cloisonner les quartiers. L'enjeu est d'abord de proposer des solutions à la préservation de la continuité de réseaux d'espaces paysagers en coeur de ville puis de leur connexion aux espaces publics majeurs ainsi qu'aux équipements de services et aux pôles d'emplois.

Les modalités d'entretien des espaces verts peuvent être questionnées sur l'ensemble de l'unité. Les nécessités du développement durable énoncées par le Grenelle de l'environnement incitent à s'engager dans une politique de gestion économique et respectueuse de l'environnement dont les effets conduisent de manière générale à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et à la réduction de plantations « gourmandes » en soin (annuelles...). Au delà de ces impératifs, le renforcement de la formation des techniciens municipaux sur les techniques d'entretien et notamment de taille douce des végétaux semble nécessaire, et bien au-delà un changement de référentiel sur la notion de qualité des espaces verts.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion



Mail à Eragny
De fortes potentialités de continuités paysagères qui s'inscrivent plus largement dans une trame verte d'échelle intercommunale.